

2024-04-51

DÉPARTEMENT DU TARN



MAIRIE DE FRÉJAIROLLES

4 Bis Route d'Albi Bât. B
81990 FRÉJAIROLLES

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),
Monsieur Nathan CRUSEL

Profession: Président du comité des fêtes de Fréjairolles
Domicilié(e) : FRÉJAIROLLES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 331 -1 et suivants du Code de la Santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ième catégorie

Du vendredi 03 mai 2024 à 18 heures 00
Au samedi 04 mai 2024 à 2h00.

Pour le motif : REPAS ALIGOT GEANT ET CONCERT

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 23 avril 2024
Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire de Fréjairolles,
Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4, et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.3331-1, et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de Mme La Préfète sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu la demande de M. Nathan CRUSEL,

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE

Article unique — Monsieur Nathan CRUSEL, FRÉJAIROLLES est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3ième catégorie.

Du 03 mai 2024 18 heures au 04 mai 2024 2 heures.

Pour le motif REPAS ALIGOT GEANT ET CONCERT à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Fréjairolles, le 23/04/2024

